

95B

Propositions pour la mise en œuvre des recommandations de la revue à mi-parcours du PIC Sénégal - Luxembourg

Recommandation n°1 : continuer à renforcer le dialogue stratégique entre les deux pays sur la coopération au développement

La Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg doit tenir compte de l'évolution des politiques internationales et nationales dans le domaine de la coopération au développement (harmonisation des procédures) et des réformes mises en œuvre par le Sénégal pour améliorer son système de gestion des finances publiques. Il est proposé que la partie sénégalaise informe régulièrement la partie luxembourgeoise à ce propos et que ces questions fassent l'objet de présentation spécifique et d'échanges à l'occasion des commissions de partenariat.

Propositions pratiques :

- échange avec MEF sur ces questions ;
- note spécifique à Luxembourg ;
- rencontres avec les partenaires engagés dans l'appui sectoriel (Pays Bas, Commission Européenne)

Proposition de recommandation n°2 : intégrer la région de Matam dans le cadre géographique du PIC

Le découpage administratif du Sénégal a évolué depuis l'élaboration du PIC. Le département de Matam, autrefois rattaché à la région de Saint-Louis, est devenu la onzième région du Sénégal. Il s'agit de décider de la *prise en compte de cette nouvelle région dans la concentration géographique du PIC*. Etant donné la situation de pauvreté et d'enclavement de cette région et le fait que certaines interventions s'y déroulent déjà (SEN/010, SEN/018), sa prise en compte dans le cadre du PIC en cours apparaît comme une extension toute naturelle.

Propositions pratiques :

- intégrer cet aspect dans le prochain PIC ;
- étude d'identification dans la région de Matam.

Proposition de recommandation n°3 : renforcer des synergies internes et externes entre les interventions de la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg

Parmi les principes d'orientation du PIC, celui qui consiste à *rechercher des synergies internes et externes*, devrait être renforcé. Dans ce sens, il est recommandé de créer des espaces de concertation thématiques et géographiques internes au PIC (panels sur l'ETFP et la triptyque santé – eau - assainissement), mais aussi de renforcer les activités de capitalisation et de diffusion des acquis du PIC, et en particulier la diffusion des bonnes pratiques, vers les autres acteurs. En ce qui concerne la recherche de synergies externes, il faudrait réfléchir conjointement aux modalités que cela pourrait suivre.

Propositions pratiques :

- mise en place de deux espaces de concertation thématique (panels sur l'ETFP et la triptyque santé – eau - assainissement) ;
- développement d'outils de capitalisation (ouvrages, documentaires, etc).

Proposition de recommandation n°4 : continuer à améliorer les modalités d'exécution des interventions

Les deux parties donnent une attention particulière à l'amélioration des modalités d'exécution des interventions engagées dans le cadre du PIC, et plus spécifiquement à la réalisation systématique d'études préalables, à la prise en compte de l'approche participative et au renforcement de l'accompagnement « soft » (formation, évaluation, communication). Il est recommandé aux agences d'exécution de réfléchir à la manière de prendre en compte ces préoccupations identifiées lors de la revue à mi-parcours.

Propositions pratiques :

- renforcement de l'accompagnement « soft » des projets en cours ;
- quels aménagements pour les projets / programmes du 2^{ème} PIC.

Proposition de recommandation n°5 : travailler, à travers les interventions futures, à un rééquilibrage du rapport urbain / rural

Il ressort de la revue à mi-parcours que le rapport entre les interventions bénéficiant au milieu urbain et celles bénéficiant au milieu rural est en train de s'inverser entre le début et la fin du PIC. Etant donnée la situation de pauvreté des zones rurales au Sénégal (comparativement aux zones urbaines), il est recommandé de viser un rééquilibrage de ce rapport lors des interventions futures.

Proposition pratique :

- à prendre en compte dans le prochain PIC.

Proposition de recommandation n°6 : continuer à renforcer la prise en compte des thématiques transversales dans les interventions

Les thématiques transversales du PIC ne sont pas suffisamment prises en compte par les programmes et projets en cours – cela est particulièrement le cas de l'environnement et du transfert de savoir-faire. Il convient de les intégrer de manière plus systématique et plus explicite lors de la formulation et de l'exécution des projets et programmes, et d'incorporer des outils de suivi / évaluation spécifiques les concernant. Les bonnes pratiques issues de l'expérience sur le terrain devraient également être davantage valorisées.

Il ressort également de l'analyse que l'appropriation et la durabilité des interventions sont en grande partie liées à la prise en compte de la thématique transversale « bonne gouvernance, démocratie locale, citoyenneté et décentralisation ». Celle-ci doit donc faire l'objet d'une attention particulière dans la formulation et l'exécution des projets et programmes à venir.

Proposition pratique :

- intégrer ces thématiques transversales aux outils de suivi et d'évaluation des programmes et projets en cours.

Proposition de recommandation n°7 : affiner les stratégies dans les domaines d'intervention sur la base des leçons apprises

Concernant les domaines d'intervention de la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg, la revue à mi-parcours a permis de mieux apprécier les résultats et l'impact positif des interventions en cours. Afin de renforcer et de valoriser ces acquis, il est recommandé :

- *pour les secteurs de la santé, de l'accès à l'eau et à l'assainissement* : de renforcer ou d'étendre (selon les possibilités financières) les interventions en cours, de définir des stratégies pour le prochain PIC, de planifier sur cette base des interventions (identification, formulation) qui pourraient commencer dès 2007 (1^{ère} année du prochain PIC)°;
- *pour le secteur de l'éducation, de la formation et de l'intégration socioprofessionnelle* : de renforcer le suivi-évaluation stratégique des interventions en cours, de faciliter la reconnaissance par l'Etat sénégalais du CIFOP, de décloisonner les expériences, de définir sur cette base une stratégie pour le prochain PIC.

Proposition pratique :

- mener des études d'identification, en collaboration avec LD, dans les secteurs de la santé et de l'éducation-formation.

Proposition de recommandation n°8 : développer la modalité de coopération entre collectivités locales sénégalaises et luxembourgeoises

La modalité « coopération entre Municipalités » est très peu développée. Plusieurs collectivités locales sénégalaises, partenaires indirects ou bénéficiaires de la Coopération entre les deux pays, ont manifesté un intérêt pour cette forme de coopération. Il est recommandé de développer d'ici la fin du PIC, une coopération de ce type, suivant les possibilités existantes.

Proposition pratique :

- faire l'état des lieux de ce type de coopération (en collaboration avec le MAE).

Proposition de recommandation n°9 : articuler davantage les programmations stratégiques et opérationnelles du PIC

La revue à mi-parcours fait ressortir qu'il existe un décalage entre les outils de planification de la Coopération sénégal-luxembourgeoise, en particulier entre les documents de projet d'une part et le PIC d'autre part. Il est recommandé de considérer le PIC comme la référence commune de la coopération sur laquelle les projets et programmes doivent s'appuyer. Une approche globale fixant les modalités de cette articulation devrait être élaborée, discutée, validée d'ici la fin du présent PIC et appliquée pour le prochain PIC.

Il est proposé dans ce sens que soit créé, à l'issue de la troisième commission de partenariat, un groupe technique de suivi du PIC, constitué des principaux centres de décision et d'action de la Coopération entre les deux pays (DCEF, DC-MCL, agences d'exécution). Ce groupe pourrait se réunir semestriellement pour assurer une articulation entre le « stratégique » et l'« opérationnel » et mettre en place des mécanismes pour un partage effectif des « bonnes pratiques » de la Coopération sénégal-luxembourgeoise.

Proposition pratique :

- mise en place du groupe technique : DCEF, DC-MCL, agences d'exécution (LD).